LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET "L'AGENDA POUR LE DEVELOPPEMENT" DE L'OMPI

Sangeeta Shashikant

Introduction

La connaissance tient un rôle fondamental dans le développement. Actuellement les économies des pays technologiquement avancés sont basées sur la connaissance[1], on peut donc affirmer que la connaissance est un élément essentiel et critique pour le développement économique. L'usage de la connaissance n'affecte pas de façon négative l'usage de cette même connaissance de la part d'une autre personne. Comme l'a dit Thomas Jefferson, "celui qui reçoit de ma part une idée, reçoit une instruction sans diminuer l'importance de la mienne". Une autre caractéristique de la connaissance, est qu'une fois rentrée dans le domaine public, personne n'est restreint à son usage.

Le régime de la propriété intellectuelle (PI) équilibre les moyens légaux pour l'appropriation de la connaissance. La PI est un ensemble de droits conçus pour la société, les individus ou pour les organisations pour leurs travaux de création, qui devancent l'usage non autorisé de leur travail pour une période limitée dans le temps. Ceci se fonde sur la supposition de ce que la protection de la PI créera des stimulants pour la génération de la nouvelle connaissance, permettant à l'innovateur une opportunité pour récupérer ses coûts et réussir un juste bénéfice. Ces droits peuvent prendre diverses formes, par exemble, sous forme de patentes, droits d'auteur, dessins industriels, marques déposées, indications géographiques et secrets commerciaux. La concession des droits de la PI se base sur la croyance que ce droit doit être équilibré avec la nécessité de protéger les intérêts publics, particulièrement là où les coûts sociaux excédent les bénéfices privés.

Bien que plusieurs compagnies, spécialement les multinationales des pays développés, se rendent compte des bénéfices potentiels de l'appropriation de la connaissance, en particulier avec les avancées en biotechnologie, et dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), d'autres cherchent à contrôler l'Economie de la Connaissance à travers une forte protection et application de la PI.

Ceci fut la principale motivation qui arriva à un groupe d'Entreprises des Etats-Unis (USA), de l'Union Européenne (UE) ainsi que du Japon (pays qui dominent, entre autres, les industries de Software, pharmaceutique, chimique et d'entretien) en faisant pression de façon agressive pour inclure des standards minimum de la PI comme faisant partie des engagements individuels dans la Tournée en Uruguay du GATT et en planifiant l'élaboration de l'Accord sur les Droits de la Propriété Intellectuelle en rapport avec le Commerce (ADPIC) : ce sont les meilleurs bénéfices du système ADPIC. Les pays en voie de développement, en tant qu'importateurs ou propres usagers de technologie prévue principalement pour les pays développés, sont leurs victimes.

[1] Information sur le Développement Mondial 1998-99, *La Connaissance au Service du Développement*.

Impact des systèmes de la Propriété Intellectuelle sur les pays en voie de développement

Des Etudes récentes montrent l'impact important des coûts encourus par les pays en voie de développement dans l'accomplissement des obligations assumées dans l'ADPIC. Michael Finger, ex-chef d'investigation en politique du commerce de la Banque Mondiale, a observé que les pays en voie de développement ont assumé, comme obligations légales de l'ADPIC, un coût de 60 milliards de dollars par an. Dans cet accord il n'existe pas, cependant, d'obligations légales pour aucun pays membre de ne rien proportionner au change[2]. Un autre rapport de la Banque Mondiale estime que l'accroissement net de la rente des patentes des six pays les plus développés, constaté par l'ADPIC, serait de 40 milliards de dollars. Les pays bénéficiaires sont: Etats-Unis (19 milliards de dollars), Allemagne (6.8 milliards de dollars), Japon (5.7 milliards de dollars), France (3.3 milliards de dollars), le Royaume Uni (3 milliards de dollars) et la Suisse (2 milliards de dollars). Les pays en voie de développement qui encouriraient les pertes nettes les plus importantes sont: Coreé du Sud (15.3 milliards de dollars), Chine (5.1 milliards de dollars), Mexique (2.6 milliards de dollars), Inde (903 millions de dollars) et le Brésil (530 millions de dollars)[3]. Il faut considérer en plus des coûts financiers et de ressources humaines ce qu'encourent les pays en voie de développement pour gérer et faire accomplir les lois et les politiques de la PI (réformes légales, agences de contrôle et de développement de la connaissance légale nécessaire).

L'extension des droits de la PI, au-delà de son impact sur la redistribution, peut produire un impact négatif sur l'investigation et le développement domestiques, en restreignant le génie inverse, la limitation ou le développement de petites améliorations qui ont été cruciales dans le développement des habilités techniques dans les pays actuellement développés. Les pays développés dans leur état initial de développement ont du résister à l'application des forts standards de la PI, difficultés entre autre pour l'innovation et le développement domestiques[4]. Cette option n'est pas encore disponible pour les pays en voie de développement qui ont souscrit au ADPIC. Une étude réalisée sur la PI par une commission, établie par le Gouvernement Britannique, a conclu que "ces pays en voie de développement qui ont acquis des capacités technologiques et innovatrices significatives, se sont en règle générale regroupés sous forme d'une association pour se protéger davantage des points faibles de la PI que des points forts surtout dans la période de formation du développement de leurs économies".

Les droits d'une même politique conçus au service de la PI aménent aussi à étendre les prix de cette même politique et d'autres comportements restrictifs de la part des mêmes, en particulier de la part des compagnies multinationales. Ceci, à chaque fois, occasionne des problèmes tels que des prix élevés et l'accès limité aux biens essentiels, par exemple aux médecines et matériel éducatif, à l'accès à l'information et à la technologie, et à d'autres facteurs de production fondamentaux. Tout œla représente des outils avec lesquels les pays en voie de développement doivent compter pour accélérer leurs propres precessus de développement.
Ceux-là sont seulement quelques défis que les pays en voie de développement affrontent actuellement. Bien que les pays en voie de développement travaillent encore sur la

---

[2] Finger, J.M. (2002), *The Doha Agenda and Development: a view from the Uruguay Round*, Asian Development Bank, Manila.
[3] Banque Mondiale (2002), *Perspectives Economiques Globales etPays en développement*.

[4] Chang, H.J. (2001), *Intellectual Property Rights and Economic Development – Historical Lessons and Emerging Issues*, Third World Network, Malaysia.

réalisation de l'ADPIC, des standards encore plus exigents ont été imposés aux pays en voie de développement moyennant les standards et opérations d'harmonisation de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Antérieurement à l'ADPIC, l'OMPI était la première agence spécialisée qui traitait les sujets de la PI. En 1970, l'OMPI a remplacé les Bureaux Internationaux Réunis pour la Protection de la Propriété Intellectuelle (BIRPI), le secrétariat de la Convention de Paris pour la Protection de la Propriété Industrielle, et la Convention de Berne pour la Protection des Oeuvres Artistiques et Littéraires. En 1974, elle s'est transformée en une "agence spécialisée auprès de l'ONU".

Le défaut d'un mécanisme qui garantit son application, a motivé les acteurs du secteur de l'industrie particulièrement les Etats-Unis, à déplacer le cadre régulateur de la PI de l'OMPI au GATT, dont ce dernier a un mécanisme pour l'application et permet ainsi l'adoption de moyens commerciaux pour faire accomplir les standards de la PI[5].

L'arrivée de l'ADPIC suppose un dilemne pour l'OMPI, étant donné qu'elle diminue son importance comme organisation principale dans la régulation de la PI. Pour assurer sa relève en 1995, l'OMPI a commencé à coopérer avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), en prévoyant une assistance technique aux pays membres de l'OMC au sujet des thèmes relatifs à l'ADPIC. L'OMPI a du démontrer aux pays développés, en particulier aux Etats-Unis et à son industrie, qu'elle était toujours l'organisation qui établissait les standards de la PI et qui pouvait émettre des résultats. Ceci est devenu un sujet d'une grande importance car il montre qu'à peu près 90 % du financement de l'OMPI provient du secteur privé, sous forme d'honoraires payés par les solliciteurs des patentes (dont la majeure partie est constituée de pays développés) suivant le Traité de Coopération des Patentes.

Dans la publication de l'OMPI, intitulée *Propriété Intellectuelle – Un outil pour le développement économique*[6], le Docteur Kamil Idris, Directeur Général de cette organisation, donne une idée de la perspective qui prévaut au sein de l'OMPI. L'organisation considère "que l'absence d'une culture de la PI provient d'une économie étanche, ou d'un recul ou d'une réduction de la créativité et de l'invention"[7]. Dans le compte rendu de ce livre il est aussi établi "que la PI peut seulement prospérer dans une culture dans laquelle son importance est étendue et acceptée, et dans laquelle elle est protégée par des lois qui sont vigoureusement appliquées". Ainsi, la "mission de l'OMPI continuera à être le travail de renforcement pour la protection et l'application de la PI, en assurant ainsi sa perpétuelle vitalité".

Actuellement l'OMPI applique différents mécanismes de PI, tout en étant en plus la principale organisation qui participe activement au développement des standards et des règles de la propriété intellectuelle. Dans l'accomplissement de ce qu'elle considére

---

[5] Ver Musungu, S. F. & Dutfield, G. (2003), *Multilateral Agreements and a TRIPS-Plus world: The World Intellectual Property Organization (WIPO)*, Quaker United Nations Office, Genève. (http://www.geneva.quno.info/pdf/WIPO(A4)final0304.pdf). Voir aussi Drahos, P., and Braithwaite, J., *"Who owns the Knowledge Economy ? Political Organizing Behind TRIPS"* disponible sur http://www.thecornerhouse.org.uk/item.shtml?x=85821#introduction

[6] Disponible en anglais en http://www.wipo.int/about-wipo/en/dgo/wipo_pub_888/wipo_pub_888_index.htm.

[7] Idris, K., (2003) Reseña en español del libro *Intellectual Property – A Power Tool for Economic Growth*, disponible sur http://www.wipo.int/about-wipo/es/dgo/wipo_pub_888/wipo_pub_888_index.htm

comme son mandat, c'est-à-dire une forte protection de la PI, l'OMPI a établi des agendas spécifiques ADPIC-plus, par exemple "Le Plan d'action de l'OMPI sur les Patentes" et "L'Agenda Digital de l'OMPI", pour approcher les standards de PI aux systèmes appliqués actuellement dans les pays développés.

Agendas ADPIC-plus de l'OMPI

Le "Plan d'Action de l'OMPI sur les Patentes" est une initiative commencée par le Directeur Général de l'OMPI en 2001 avec l'objectif de créer un système international de patentes jusqu'à un meilleur développement et une meilleure harmonisation des lois des patentes. Il a été dessiné pour bénéficier aux titulaires des patentes, qui proviennent en majeure partie des pays développés (USA, Japon et Europe). On espère que ce "Plan d'Action sur les Patentes" diffuse aux pays en développement ces systèmes de patentes modelés selon les pays développés[8]

De nombreuses activités véhiculées par la "Société de l'Information" ont eu lieu à l'OMPI. De ces activités se détache "le Traité de l'OMPI sur les Droits d'Auteur" (WCT en anglais)[9] et "le Traité de l'OMPI sur l'Interprétation ou l'Exécution des Phonogrammes" (WPPT en anglais)[10]. Ces traités sont connus conjointement avec les "Traités de l'OMPI sur Internet" qui font partie de "l'Agenda Digital de l'OMPI"[11], qui fut annoncé en septembre 1999 par le Directeur Général de l'OMPI lors de la Conférence Internationale de l'OMPI sur le Commerce Electronique et la Propriété Intellectuelle. Le texte de ces traités recourt à des études communiquées à l'OMPI de la part des gouvernements nationaux, en particulier les Etats-Unis, l'Europe et le Japon[12].

Le WCT est le plus polèmique, et en même temps d'être tant critiqué il dépasse les assignations imposées par l'ADPIC. Certains critiques ont suggéré que ce traité permette d'assurer que les standards des droits d'auteur américains, qui affrontent une forte opposition y compris chez eux, se convertissent en standards internationaux qui devraient être installés sous forme globale. Le WCT exige, par exemple, des pays, qu'ils établissent des mesures légales relatives aux stratèges contre des formes de protection technologique promues par les industries sujettes aux droits d'auteur, qui permettent la création illimitée de copies parfaites, sans coût et de distribution mondiale instantanée. Les critiques affirment que ceci réduira l'accès à l'information des enseignants, des étudiants, des investigateurs et des usagers tout particulièrement, des pays en développement.

Des études ont démontré qu'une application laxa des droits d'auteur ont un grand impact sur la diffusion de la connaissance, et des produits basés sur la connaissance, dans tout le monde en développement. Dans beaucoup de pays du sud, par exemple, l'accès aux

---

[8] Le modèle américain, en particulier, a été qualifié de "disfonctionnement" et a besoin d'une réforme, pour beaucoup de groupes et d'individus proéminents. Voir *Third World Resurgence*, Issue No. 171-172 (2004), *Humanizing Intellectual Property: Developing Countries Launch New Initiative*, Third World Network; Voir aussi Jaffe A. and Lerner, J. (2004), *Innovation and its discontents*, Princeton University Press.

[9] Voir http://www.wipo.int/treaties/es/ip/wct/index.html

[10] Voir http://www.wipo.int/treaties/es/ip/wppt/index.html

[11] Voir http://www.wipo.int/copyright/es/digital_agenda.htm

[12] Ficsor, Mihaly (2002) *The Law of Copyright and the Internet: The 1996 WIPO Treaties, their interpretations and Implementation*, Oxford University Press.

oeuvres sujettes aux droits d'auteur est possible uniquement à travers les copies non autorisées. Au 19ème siècle aux Etats-Unis, durant les étapes initiales de leur développement, ils justifiaient leur résistance à concéder une protection des droits d'auteur en se basant sur la nécessité de couvrir la demande nationale de connaissance et d'instruction.

Les pays développés, qui appuient les modèles ADPIC-plus, soutiennent que la ratification ou l'accès aux traités de l'OMPI sont volontaires. Cependant, les conditions de nombreux accords commerciaux récents exigent des pays développés l'adhésion à divers traités de l'OMPI[13].

L'OMPI offre aussi aux pays en développement l'assistance technique et légale pour implanter l'ADPIC. Cette assistance est centrée sur une meilleure protection et application des droits de la PI. Ce projet est mis en évidence sur le site web de l'OMPI, où il est souligné que ses programmes d'assistance technique se "concentrent sur l'adéquation des infrastructures légales et administratives exigées pour la protection des droits de la PI". Ceci inclut l'établissement et l'actualisation des systèmes de la PI.

La position de l'OMPI en faveur d'une *forte* protection de la PI a soulevé beaucoup de critiques sur ses programmes d'assistance technique qui affectent plus les bénéfices de la Propriété Intellectuelle que les coûts eux-mêmes[14]. L'OMPI a également, à quelques occasions, été accusée de la non information au sujet des fléxibilités disponibles dans le processus de réalisation de l'ADPIC. Selon un rapport de Médecins Sans Frontières (MSF), l'OMPI n'a pas, à Camboya, informé des fléxibilités disponibles, pour exemple, qu'il n'était pas nécessaire de concéder une protection des patentes aux produits pharmaceutiques jusqu'en 2016, selon ce qui sera établi par l'ADPIC et la Déclaration de Doha sur la Santé Publique[15.]

Le rôle et l'activisme du Secrétariat dans la promotion d'une forte protection des droits de la PI en faveur de quelques pays développés (Etats-Unis par exemple) et de quelques groupes industriels, est particulièrement problèmatique. La perception qui prévaut est celle du Secrétariat qui tient le rôle d'une "institution ayant son propre agenda" et qui intervient dans de nombreuses négociations comme fournisseur de services et de partie intéressée.

Ainsi, dans de nombreuses situations le Secrétariat recherche dans les négociations son propre bénéfice ou le bénéfice de ses protecteurs financiers. Un exemple récent est l'organisation que l'OMPI définit comme "des consultations informelles sur un travail futur du Comité Permanant sur le Droit des Patentes de l'OMPI (SCP en anglais)" qui est de "travailler pour le consensus d'un traité qui cherche à harmoniser dans le monde les lois des patentes". Lors de ces consultations ont été uniquement invités quelques officiels de pays spécifiques. Une proposition envoyée par les Etats-Unis et le Japon au sujet d'un futur programme de travail de l'OMPI a été soumise lors de la déclaration finale de cette réunion, malgré que cette proposition ait été au préalable rejettée par divers membres du SCP. Hypothétiquement, le Secrétariat devait uniquement réaliser des

---

[13] Par exemple, voir le chapitre sur la PI dans les Traités de Libre Commerce entre les Etats-Unis et Singapour ; les Etats-Unis et le Maroc et les Etats-Unis et le Chili disponibles sous http://www.ustr.gov/Trade_Agreements/Bilateral/Section_Index.html

[14] Voir *Third World Resurgence,* Issue No. 171-172 (2004); Musungu, S. F & Dutfield, G. (2003); CDPI (2002)

[15] MSF Briefing Paper (2003), *Doha Derailed: A Progress Report on TRIPS and Access to Medicines* (http://www.accessmed-msf.org/documents/cancunbriefing.pdf)

consultations informelles pour fixer les dates des réunions du SCP. En conséquence, divers pays en développement rejettèrent le résultat de ces consultations et accusèrent en privé l'OMPI, d'avoir excédé son mandat dans les consultations ayant comme thème des sujets substantifs et d'avoir organisé ces consultations de façon à ce que les pays opposés aux propositions d'harmonisation des USA, du Japon et de l'Europe soient exclus[16].

Ces faits donnèrent lieu à de nombreuses réclamations des pays membres, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de personnalités éminentes, au sujet d'une réforme des systèmes globaux de la propriété intellectuelle en général de de l'OMPI en particulier.

En novembre 2003, 500 économistes renommés, Prix Nobel, experts légaux, académiciens, scientifiques et mouvements publics de citoyens proclamèrent une "Déclaration de Genève sur le Futur de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle" et prièrent l'OMPI d'adopter un agenda plus équilibré pour promouvoir le transfert de la créativité et de la technologie en accord avec l'intérêt public[17].

Cette Déclaration proposait un moratoire de nouveaux traités et standards d'harmonisation qui étendent et renforcent les monopoles, limitent les marges des politiciens et restreignent encore plus l'accès à la connaissance. Elle demandait à l'OMPI de considérer la création d'instruments pour traiter de façon systèmatique le contrôle des pratiques anticompétitives, de soutenir la création de Groupes de Travail sur le transfert de technologie et de développement, et de soutenir encore plus un Traité sur l'Accès à la Connaissance. Elle réclamait aussi une réforme fondamentale des programmes d'assistance technique de l'OMPI et la réalisation d'un amendement de la Convention de l'OMPI pour l'insertion d'un langage clair en relation avec le développement.

"L'Agenda pour le Développement" de l'OMPI

Lors de l'Assemblée Gébérale, qui a eu lieu du 27 septembre au 5 octobre 2004, un groupe de 14 pays en développement – Argentine, Bolivie, Brésil, Cuba, Equateur, Egypte, Iran, Kénya, Pérou, République Dominicaine, Sierra Léone, Afrique du Sud, Tanzanie et Vénézuela – connu comme le Groupe des Amis du Développement (GAD), a co-patronné une proposition pour "l'Etablissement d'un Agenda pour le Développement (AD) pour l'OMPI" [18].

Durant l'Assemblée Générale (AG), la proposition a reçu un écrasant soutien de la part d'un grand nombre de pays en développement présents, en incluant l'Egypte (au nom des pays africains), le Sri Lanka (au nom des pays d'Asie), Inde, Pakistan, Philippines, Chine, Oman, Sénégal, Ethiopie, Bénin, Pérou, Colombie, Salvador, Nicaragua, Uruguay, Trinidad et Tobago et Jamaique [19]

Les principaux pays développés n'ont pas été enclins à soutenir une action dans une AD de l'OMPI. Le Groupe B (qui comprend les pays industrialisés) a, durant l'AG, soutenu que l'OMPI en avait assez fait pour les pays en développement. Les Etats-Unis, en particulier, ont précisé que la proposition de AD semblait être basée sur une prémisse

---

[16] Voir documentation de la réunion du SCP
http://www.wipo.int/meetings/es/details.jsp?meeting_id=7128
[17] Disponible sur www.cptech.org/ip/wipo/FuturoOMPIDeclaracion.pdf
[18] Document de l'OMPI OMPI WO/GA/31/11.

[19] Khor, M., (5 Octobre 2004) *United Nations: Strong support from South for WIPO "development agenda"*, South North Development Monitor (SUNS) #5658,.

erronée car la forte protection des droits de la PI peut être préjudiciable pour les projets de développement global, et que l'OMPI avait omis l'intérêt pour le développement[20].

Après l'AG, trois réunions intergouvernementales intersessions (IIM en anglais) ont eu lieu pour parler des propositions des Etas membres[21].

Lors de la première IMM, le GAD a présenté un plan de réformes détaillé pour s'assurer que "les activités de l'OMPI et les débats autour de la PI soient menés jusqu'à l'obtention de résultats axés sur le développement", et en dernière instance pour donner la priorité à "la dimension du développement" dans toutes les activités de l'OMPI[22]. Pour considérer l'OMPI comme agence des Nations Unies, les sujets de développement doivent être soulignés dans les activités de cette organisation. Plusieurs agences internationales ont reconnu qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre de véritables résultats qui affrontent les défis du développement.

Il a été reconnu que les Objectifs du Millènaire pour le Développement des Nations Unies (MDG), qui ont établi un sérieux compromis de la communauté internationale pour aborder les problèmes importants qui affectent les pays en développement et les pays moins développés, s'associèrent à ce procesus. Le développement se trouve aussi au centre des considérations et actions du Plan de Réalisation accordé lors du Sommet Mondial pour le Développement Sustentable (WSSD), la Déclaration des Principes de la première étape du Sommet Mondial de la Société de l'Information (WSIS), le Programme d'Action pour les Pays Moins Développés (LDC) pour les années 2001-2010, le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Johannesbourg sur le Développement Sustentable, le Consensus de Sao Paulo adopté à UNCTAD XI, et la Tournée de Doha sur le Développement de l'OMC.

La proposition du GAD est critiquable dans la mesure où l'OMPI s'est concentrée sur la diffusion de standards approximatifs aux politiques de la PI qui précisent que le développement est le résultat d'un renforcement de la protection des droits de la PI, alors qu'actuellement a lieu dans le monde la démarche de cette approche. La proposition affirme que les discussions de l'OMPI ont dépassé les incompétences de l'augmentation et la standarisation de la protection des droits de la PI en termes d'accès et de diffusion de la science, de la technologie, des connaissances associées au know-how, pour les pays en développement.

Le GAD soutient également dans sa proposition que l'initiative de l'AD permet "un examen critique des incompétences, pour les pays en développement, de l'adoption d'une meilleure protection des droits de la PI, au lieu de considérer ce thème contreversé comme si il était géré par des vérités absolues, et uniquement sous la perspective unidirectionnelle des titres privés des droits, en ignorant l'intérêt public".

Le GAD accepte la relève de la PI, en reconnaissant que la PI n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen de promouvoir l'intérêt commun, l'innovation, l'accès à la science , à la technologie, à la promotion de diverses industries nationales créatives, avec comme but de s'assurer le progrès matériel et le bien-être à longue durée. Pour le moins, il reste donc à OMPI, d'insérer de façon effective la promotion du développement comme étant un sujet primordial, comme il en avait déjà été question lors de l'Accord ONU-OMPI en 1974.

---

[20] *Ibid*

[21] Première IIM: 11-13 Avril 2005; Deuxième IIM: 20-22 Juin 2005; Troisième (et dernière) IIM: 20-22 Juillet 2005.

[22] Document IIM/1/4 de l' OMPI.

La proposition du GAD pour un "Agenda pour le Développement" de l'OMPI mentionne quatre points concrets :

i) Une révision du mandat et gouvernement de l'OMPI
ii) Promotion de l'établissement de normes pro-développement
iii) Etablissement de principes et guides pour l'assistance technique et évaluation de l'OMPI
iv) Etablissement de guides pour le futur travail sur le transfert technologique et les politiques de compétences véhiculées.

Plusieurs groupements de pays en développement, en incluant l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et les Caraibes, ont accueilli avec enthousiasme l'initiative d'un Agenda pour le Développement de l'OMPI, et ont exprimé leur soutien pour différents points des propositions du GAD.

Le Groupe des 77 pays en développement (G77) a également réclamé lors du Deuxième Sommet du Sud que "l'OMPI en tant qu'Agence des Nations Unies, tienne compte dans l'intégralité de ses plans et activités futures de la dimension du développement[23].

Les propositions du GAD ont été soutenues par les ONG d'intérêt public. Quand la proposition de l'AD a été présentée, une déclaration signée par plus de 25 ONG stipulait que cet agenda était une opportunité sans précédent pour les pays en développement ainsi que pour les ONG axées sur le développement, pour insérer dans l'agenda de l'OMPI les sujets traitant du développement, en demandant de façon expresse aux pays en développement d'appuyer cette proposition[24]

Avant la troisième IMM, à peu près 132 ONG d'intérêt public du Nord et du Sud ont tenu une déclaration en faisant des principes de la proposition du GAD, les leurs[25].

Différences Nord-Sud

En oppostion au plan important des réformes remis par le groupe du GAD, les pays développés considèrent " l'Agenda pour le Développement " dans un contexte limité à l'assistance technique[26]. La position généralisée dans le "Groupe B" lors de la première IMM était que l'OMPI détient déjà une dimension de développement: la participation des pays dans toutes les activités de l'OMPI était assurée et cette organisation était déjà proportionnée pour une grande assistance technique, laquelle pourrait cependant être améliorée.

---

[23] Second Sommet du Sud, Doha, Qatar, 12-16 Juin 2005, *Plan d'Action de Doha* sur www.g77.org/southsummit2/doc/Doha%20Plan%20of%20Action%20(Spanish).pdf

[24] Disponible sur http://www.cptech.org
[25] Disponible sur http://www.ipjustice.org

[26] Les Etats-Unis envoyèrent la proposition afin que l'OMPI continue à "propouvoir la propriété intellectuelle dans le monde" comme faisant partie du développement. Ils ont proposé la création "d'un Programme de Partenaires de l'OMPI", une base de données sur Internet pour réunir les "donneurs et receveurs d'assistance pour le développement de la PI". La proposition des Etats-Unis soutient que l'OMPI doit se concentrer sur la promotion de la propriété, en laissant les dossiers relatifs au développement à d'autres agences des Nations Unies. Voir le document IIM/1/2. La première proposition du Royaume Uni, envoyée durant la première IIM, se positionne en tant qu'assistance technique de l'OMPI. Dans une seconde proposition, le Royaume Uni suggère que le Comité Permanent sur la Coopération pour le Développement en Relation avec la Propriété Intellectuelle de l'OMPI (PCIPD) soit renforcée. La proposition faisait ressortir la croyance de ce que "les efforts de cette proposition amélioront de forme significative la position dont l'OMPI entrevoit la PI et le développement". Voir document IIM/1/5/ et Document IIM/2/3 de l'OMPI.

Ces pays paraissent favoriser le positionnement du Comité Permanent sur la Coopération pour le Développement Lié à la Propriété Intellectuelle (PCIPD en anglais) qui assume l'assistance technique et les dossiers relatifs au développement.

Les différences Nord – Sud ont continué durant la seconde IIM. Les principaux pays de l'AD ainsi que divers autres pays en développement ont favorisé l'organisation des discussions de l'IIM d'une façon plus structutée afin de pouvoir présenter des recommandations claires durant l'Assemblée Générale de l'OMPI en 2005. D'autres états membres, en particulier des pays développés, ont considéré que le PCIPD représentait un forum plus en adéquation avec ces sujets.

Le Groupe GAD craint que sa proposition soit marginalisée si la discussion sur l'AD est transmise à un autre corps qui traditionnellement traite des sujets relatifs à l'assistance technique et qui a le profil bas. Les membres de ce groupe, et beaucoup de pays en développement, aimeraient que l'intiative de l'AD soit une priorité de l'OMPI, et qu'elle-même ait une grande influence sur toutes les activités et comités de cette organisation. Ceci ne serait possible si et uniquement si la discussion était transmise au PDIPD. Ces pays préféreraient que l'initiative reste sous l'oeil direct de l'AG, qui lui donnerait une meilleure visibilité et une grande priorité. Les débats autour du forum de discussion seront le sujet principal de la troisième IIM en créant l'effondrement des discussions autour du futur plan de travail sur l'AD.

Les propositions des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont été les seules envoyées par les pays développés, et ont reçu un fort appui de la part du "Groupe B". Pour que les experts en développement puissent considérer que ces propositions n'apportent pas un soutien constructif pour l'initiative d'une AD, le procesus est vu comme "significatif en vertu du compromis des pays développés au cours du débat traitant de la PI et du développement[27]".

Au cours de cet évènement critique, des propositions supplémentaires d'autres pays en développement (Méxique, Bahrein, Groupe de pays africains[28]), ont été reçues, afin de présenter des points de vue relatifs au rôle de la PI dans le développement, aussi bien au niveau de l'OMPI qu'en général. Les propositions du Méxique et de Bahrein (co-patronnés par la Jordanie, le Koweit, le Liban, la Lybie, Oman, Qatar, l'Arabie Saoudite, la Syrie, les Emirats Arabes Unis et le Yemen) ont été critiquées car elles ne présentaient qu'une faible portée et une perspective limitée[29]. Ces deux propositions utilisent le même ton que celle présentée par les Etats-Unis.

Le plan du Groupe des pays africains pour l'AD de l'OMPI reconnaît la PI comme l'un des nombreux mécanismes pour la promotion du développement. Ce mécanisme devrait être complémentaire et non préjudiciable aux efforts pour le développement réalisés de façon individuelle par les nations. Pour atteindre cet objectif, l'architecture de la PI internationale existante devrait être plus démocratique afin de répondre aux nécessités et aspirations, tant au niveau des pays en développement que celui des pays moins développés, particulièrement au sujet des aspects critiques en relation avec les nécessités et le bien-être des citoyens.

Le droit à la qualité de vie, l'accès aux nécessités vitales, tels les médicaments, les aliments et la perspective de développement intellectuel et culturel, ne devraient jamais être

---

[27] South Centre and CIEL IP Quarterly Update: *Second Quarter 2005 Intellectual Property and Development: Overview of Developments in Multilateral, Plurilateral and Bilateral Fora.*

[28] Document IIM/1/3 de l' OMPI, Document IIM/2/2 et Document IIM/3/2 respectifs

[29] South Centre and CIEL IP Quarterly Update: *Second Quarter 2005*.

compromis, ni être enfouis, par l'application stricte et non discriminatoire des droits de la PI. La proposition du Groupe des pays africains s'étend sur l'analyse de sept zones spécifiques pour sa considération dans l'IIM: assitance technique, réforme du secteur informel en Afrique, petites et moyennes entreprises, technologies de l'information et de la communication, développement des ressources humaines, fuite de cerveaux, usage des fléxibilités des instruments internationaux et établissement de normes.

Au fur et à mesure que la discussion sur les propositions présentées par le GAD s'intensifiait, les principaux pays développés donnaient leur opinion ou montraient un faible et réservé soutien à ces propositions. En particulier les Etats-Unis se montraient en opposition face à quelque avancée que ce soit des propositions du GAD. Les Etats-Unis donnaient également leur opinion sur la proposition d'un Comité Permanent de Transfert Technologique en considérant que ces sujets pouvaient être traités à l'intérieur des structures déjà existantes. Ils mentionnaient également divers exemples comme étant une évidence de l'accomplissement de la responsabilité de l'OMPI sur des sujets relatifs au développement. Les Etats-Unis n'ont rien soutenu ne serait-ce que le "Traité pour l'Accès à la Connaissance" en restant en désaccord avec les prémisses de cette proposition, et en considérant que la PI est l'un des moteurs fondamentaux de la technologie, ce qui fait que ce traité était considéré inutile[30]

La froide réponse des pays développés à "l'Agenda pour le Développement" en général, et aux propositions des GAD en particulier, a été perçue par de nombreux pays en développement comme une intention de faire échouer cette initiative. Les pays en développement souhaitaient que la troisième IIM (qui devait à l'origine préparer le rapport final pour être accepté lors de l'AG de 2005) demanderait à l'Assemblée Générale la continuité du procesus de l'IIM qui devra informer l'Assemblée Générale de 2006. Etant donné que plusieurs dossiers sont traités en AG, un rapport avec des recommandations concrètes sur le plan du futur travail pour une AD devrait proportionner l'impulsion nécessaire pour faire avancer de façon effective ce sujet. Les débats autour du forum concerné par ce sujet a continué à être le point central des discussions de la troisième et dernière IIM, en entravant les discussions des autres propositions.

Un jour avant la session finale de la dernière IIM, l'Union Européenne a changé sa position en appuyant la rénovation du procesus des IIM[31]. Jusqu'à ce moment l'Union Européenne s'alliait aux Etats-Unis, et à d'autres pays développés, en insistant sur la considération du PCIPD comme enceinte pour la communication des débats de l'AD. La position de l'Union Européenne s'est isolée des Etats-Unis, du Japon et du Canada, qui eux soutenaient encore le PICPD. La proposition de l'Union Européenne était, de façon limitée, une requête afin que le procesus des IIM puisse être financé par les fonds prévus dans le Programme et Présupposé de 2006-2007 du PICPD. L'Union

---

[30] Ceci est arrivé au délégué brésilien qui a exprimé sa frustration étant donné que les Etats-Unis paraissent rejeter tout ce qui peut générer des changements au sein de cette Organisation, et il a dit "J'espère que ce ne sera pas le cas". Il a rajouté que "l'Accès à la Connaissance est l'instrument du développement" et a remarqué également qu'une fois que l'information devenait propriété des corporations privées elle cessera d'être disponible pour le peuple dans le monde entier, et ceci est une préoccupation en particulier pour les pays en développement, qui n'auront jamais accès à l'information. Les Etats-Unis, ont répondu que, si ils exprimaient leur désir de s'insérer dans ces projets, ils restaient en désaccord avec la premisse de la proposition du GAD qui donnait l'impression d'omettre le fait que l'OMPI avait déjà traité des sujets relatifs au développement. Voir Shashikant, S., (26 de Juillet 2005) *Development: WIPO "development" meet ends without deciding future work* South-North Development Monitor (SUNS) #5850

[31] Pour avoir les détails sur la position de l(Union Européenne voir le Document IIM/3/3 Prov de l'OMPI.

Européenne proposait aussi que seules quelques propositions soient considérées pendant le procesus IMM, et que ces mêmes propositions devraient être limitées en nombre, comprenant en plus seulement des sujets “matures”. Les propositions considérées “matures” étaient principalement en relation avec les propositions d’assistance technique envoyées par des membres de l’OMPI. Cet accord limité essaie de convertir le procesus IMM en un forum pour la discussion des thèmes d’assistance technique. Il n’est pas sûr que cela se produira avec le PICPD une fois que le financement sera réparti pour le procesus IIM, et que sera le destin de ces autres propositions remises par l’AD, et si les discussions des propositions d’assistance technique se prolongeront dans le temps.

Des réunions en petits groupes, informels et à huis-clos ont été maintenues pour résoudre ces différences, et pour peaufiner le contenu du document qui doit être envoyé à l’AG. Il a été cependant difficile de considérer d’autres propositions substantives, ainsi que d’envisager l’envoi de ce document à l’AG si le sujet au sein de la discussion (proposition que soutenaient les pays développés) ne pouvait être résolu.

Plusieurs délégations de pays développés, tel le Canada, s’opposérent aux réunions à huis-clos qui débattaient de la rénovation du procesus IIM, mais durant la session pléniaire ils sont restés prudents quant au rejet de la recommandation à l’AG pour renouveler le procesus IMM, en soutenant que l’AG devait prendre la décision qui s’impose au sein de la discussion.

De forts appels et déclarations ont été lancés à divers pays en développement en faveur de la recommandation à l’AG de la rénovation du procesus IIM. Ces pays étaient la Chine, le Chili, Sri Lanka, l’Afrique du Sud, l’Algérie, l’Iran, le Nigéria, la Bolivie, la Colombie et la Jordanie. Le Maroc, représentant le groupe des pays africains, a appuyé la proposition de rénover le mandat des IIM, en soutenant que leurs propositions n’avaient pas toujours été discutées dans les IIM, et que celles-ci devaient être traitées en instance, au même titre que les autres propositions. Le Sénégal a fait remarqué la nécessité d’analyser les propositions sur un même pied d’égalité. Presque tous les pays arabes ont appuyé la rénovation du mandat.

L’Inde, qui soutient la rénovation, a affirmé que lors de la réunion aucune proposition individuelle n’a été débattue et que par conséquent il était logique de poursuivre avec les IIM. Cela signifie “qu’il fallait s’habituer à le faire”. Laisser ouvert le sujet au sein de la discussion était déconcertant tant que nous ne serons pas habitués à changer de monture au milieu du fleuve. “Ils nous ont demandé de changer de monture (en référence au procesus IIM) par une mule (en réference au PCIPD), alors que nous étions désorientés au sujet des suggestions qui ont été faîtes”. “

La dernière IIM a terminé tardivement sans conclure un accord sur les recommandations qui devaient être transmises à l’AG de l’OMPI , lesquelles devaient préciser de quelle façon procéder, avec l’intiative de plusieurs pays en développement, à l’établissement d’un “Agenda pour le Développement” de l’OMPI. Il a donc été conclu, suite à l’incapacité d’émettre un accord significatif, que seuls les rapports concernant les actions des trois IIM, en incluant les affirmations de tous les délégués soient envoyés à l’AG.

L’échec des discussions a ammené à penser que tout ceci fut délibéré[32] .Quelques pays développés ont décidé de bloquer le consensus, avec l’intention de mettre en avant le désir des pays en développement de considérer le mandat des IIM comme un élément

[32] Shashikant, S., (2005) *op. cit*.

d'échange et d'avancer dans les négociations du Comité Permanent des Patentes au sujet de leurs qui ont été à maintes reprises rejettées.

En accord avec ce panorama, cet essai d'échange aura lieu lors de la réunion de l'AG. Il est donc important qu'aucune décision concernant le futur travail soit prise dans les IIM, et que lors de l'AG cette discussion (qui commencera le 26 septembre 2005) se terminera avec de bonnes résolutions.

La CMSI et l'Agenda pour le Développement de l'OMPI

En décembre 2003, des représentants des gouvernements se sont réunis à Genève pour le Sommet Mondial de la Société d'Information (SMSI) et ont adopté une Déclaration de Principes dans laquelle ils expriment "un désir et un compromis communs pour construire une Société de l'Information axée sur l'individu, intégrée et orientée sur le développement, afin que toutes les personnes puissent créer, consulter, utiliser et partager l'information et la connaissance, pour que les personnes, les communautés et les peuples utilisent pleinement leurs possibilités sur la promotion du développement et dans la meilleure qualité de vie possible, sur la base des propos et principes de la Carte des Nations Unies en respectant pleinement et en défendant la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme"[33]

Du à la pression exercée par la majeure partie des pays développés, les documents du SMSI n'ont pas traité l'ensemble du problème, entre autre que les droits de la Propriété Intellectuelle puissent être une barrière pour atteindre les principaux objectifs établis dans la Déclaration de Principes. L'unique référence explicite à la Propriété Intellectuelle dans la Déclaration du SMSI, se trouve dans le paragraphe 42, dans le chapitre "Environnement Propice". "La protection de la Propriété Intellectuelle est importante pour encourager l'innovation et la créativité dans la Société de l'Information, comme le sont aussi les amples divulgations, diffusions et échanges des connaissances. L'encouragement d'une véritable participation de tous dans les questions de la Propriété Intellectuelle et d'un échange des connaissances, en tenant compte de la sensibilisation et de la création des capacités, est un élément essentiel dans une Société d'Information intégrée".

Dans le Plan d'Action du SMSI[34], dans le chapitre "Accès à l'information et à la connaissance", il est établi que "Les TIC permettent à la population d'avoir accès à l'information et à la connaissance dans n'importe quel endroit du monde et de façon quasiment instantanée. Toutes les personnes, les organisations et communautés devraient avoir accès à la connaissance et à l'information "mais il est établi aussi que l'accès à l'information et à la connaissance doit avoir lieu "en même temps que le respect des droits de la Propriété Intellectuelle et de l'encouragement à l'utilisation de l'information et de l'échange de la connaissance".

Alors que les documents gouvernementaux du SMSI n'interrogent pas les régimes de Propriété Intellectuelle existants, une déclaration émise par des organisations de la Société Civile, durant la première session du SMSI, qui rejettait les résultats officiels du Sommet, précisait que "les monopoles intellectuels limités, reconnus aussi comme des droits de la propriété intellectuelle, sont conçus uniquement pour le bénéfice de la société, et plus concrètement pour encourager la créativité et l'innovation" et recommandait également aux Nations Unies "qu'ait lieu un examen fondamental des effets sur la pauvreté et les Droits de l'Homme du régime visant l'acceptation et le

[33] http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.html
[34] http://www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/poa-fr.html

contrôle de la connaissance et de l'information monopoliséé, en particulier l'oeuvre de l'OMPI et le fonctionnement de l'accord sur les ADPIC".

Cette déclaration mettait aussi en avant que "il faut faire tout ce qui est possible pour que les monopoles intellectuels limités stimulent l'innovation et récompensent l'initiative, afin d'éviter que les connaissances restent dans le domaine privé jusqu'à en perdre pratiquement toute l'utilité pour la société".

La première étape du SMSI a été de demander au Secrétariat Général des Nations Unies que soit mis en place un Groupe de Travail de Gestion Internet (GTGI). Il a également été demandé au GTGI de présenter dans un rapport, les résultats de son travail "pour la considération et ses actions propres pour la seconde phase du SMSI à Tunis en 2005". Dans cette information, le GTGI établit, en relation avec les droits de la PI: "si tout le monde est d'accord sur la nécessite d'un équilibre entre les droits des titulaires et les droits des usagers, il y a différentes options sur la nature exacte de l'équilibre qui conviendrait plus aux parties intéressées, et sur le système actuel des droits de propriété intellectuelle adapté pour aborder les nouvelles questions qui se projettent sur le cyber-espace. D'un côté, les titulaires des droits de la propriété intellectuelle sont préoccupés par le nombre élevé d'infractions, comme exemple la piraterie digitale et les technologies développées pour déjouer les moyens de protection établis pour éviter de telles infractions; de l'autre côté, les usagers sont préoccupés par les oligopoles du marché, les entraves à l'accès et à l'utilisation du contenu digital, ainsi que par le déséquilibre des normes de propriété intellectuelle en vigueur".

En résume, si les discussions sur les sujets de la PI ont été délibéremment exclues du procesus du SMSI, et si les principaux pays développés ont, jusqu'à aujourd'hui, eu du succès dans le confinement de la discussion au sujet de la PI et de celles de l'OMPI et de l'OMC, le procesus SMSI peut apporter une grande contribution et exercer un rôle crucial dans le modèle d'un nouveau régime de Propriété Intellectuelle.

Le Groupe de la Société Civile sur les Patentes, sur les Droits d'Auteur et Marques Déposées[35] (PCT) du SMSI a exprimé, étant donné que l'OMPI est une agence spécialisée des Nations Unies, être aussi légal que celle qui a reçu des contributions du SMSI, un Sommet général des Nations Unies. En particulier, le procesus SMSI devrait contribuer à l'intiative jusqu'à "l'Agenda pour le Développement". Le SMSI devrait conseiller à l'OMPI qu'elle adopte des positions et des politiques de patentes, et de droits d'auteur, qui sont en accord avec la Déclaration du SMSI et qui facilitent la réalisation du Plan d'Action.

Conclusion

La propriété intellectuelle a un impact sur tous les aspects de la vie, en incluant l'accès à des éléments essentiels tels que les médicaments, le matériel éducatif, les facteurs de production etc. Par exemple, en termes de protection des droits d'auteur étendus au-delà de ce que requiert l'Accord sur les ADPIC, qui protégeraient pour un certain temps les matériels qui devraient passer dans le domaine public et pourquoi pas être accessibles à tous sans le paiement des droits d'auteur.

C'est pourquoi il est important d'avoir un régime équilibré de la PI. Les cadres de la PI actuels, aussi bien nationaux qu'internationaux, profitent dans la mesure du possible aux titulaires de la PI, avec le conséquent préjudice de l'intérêt public et par conséquent du domaine public. Ces incompétences touchent le plus les pays en développement.

---

[35] http://www.wsis-pct.org/

Par conséquent, une révision du cadre régulateur international de la PI doit avoir lieu pour essayer de comprendre les incompétences sur le développement, les coûts et bénéfices des cadres régulateurs existants, et de cette façon identifier les déséquilibres, en incluant si nécessaire, des fléxibilités, des exceptions et des limitations de ces cadres. Le futur établissement de standards et de normes d'harmonisation, devrait seulement faire ensuite partie d'une évalutation exhaustive et de la compréhension des échecs de ces actions.

L'initiative de "l'Agenda pour le Développement" de l'OMPI est une opportunité idéale pour les pays en développement afin d'entamer le procesus de réformes et cette initiative devrait être suivie de façon tenace par ces pays.

REFERENCES

Commission on Intellectual Property Rights (CIPR), "Integrating Intellectual Property Rights and Development Policy." Final Report. London, September 2002. www.iprcommission.org/graphic/documents/final_report.htm

Musungu, S.F. and G. Dutfield (2003), *Multilateral Agreements and a TRIPS-Plus world: The World Intellectual Property Organization (WIPO)*, Quaker UN Office, Geneva. www.geneva.quno.info/pdf/WIPO(A4)final0304.pdf).

Organisation Mondiale pour la Propriété Inntellectuelle (OMPI), www.ompi.int/